

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
Conférence suisse des institutions d'action sociale
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale
Conferenza svizra da l'agid social

Rapport annuel 2025

Table des matières

Éditorial du président	3
Rapport d'activité du secrétaire général	5
Aide aux enfants	7
La revue spécialisée de la CSIAS	9
Sécrétariat général	11
Publications	12
Commissions	14
Perspectives 2026	18
Informations sur l'association	20

Éditorial du président

En 2025 à nouveau, la CSIAS a joué un rôle indispensable comme partenaire politique



Il est réjouissant de constater qu'en 2025, le taux d'aide sociale en Suisse est resté bas. Cela tient en premier lieu au marché du travail, qui continue de dépendre tant de la main-d'œuvre qualifiée que de la main-d'œuvre non qualifiée. Mais les services sociaux, qui ont manifestement fait du bon travail pour concilier l'offre et la demande, ont également contribué à cette situation. Cela semble très technique, mais concrètement, il s'agit dans chaque cas de la situation, voire du destin d'une personne. Lorsque l'aide des services sociaux de la commune ou du canton permet d'accéder au marché du travail primaire, cela signifie la fin d'une dépendance et l'ouverture de nouvelles perspectives.

En dehors d'un bon accompagnement par les services sociaux, ces réussites nécessitent également que les entreprises soient disposées à intégrer ces personnes dans leur personnel. Il existe des entreprises qui, sans préjugés et par responsabilité sociale, permettent à ces personnes de sortir de l'aide sociale. Elles méritent notre gratitude.

Avec le secrétaire général, j'ai mené une discussion constructive avec les dirigeants de l'association patronale. Ils voient les avantages pour la personne concernée, pour l'entreprise et pour la société lorsqu'on parvient à sortir des personnes de la dépendance à l'aide sociale et sont prêts à motiver leurs membres en ce sens. La CSIAS aura pour tâche permanente de maintenir le dialogue avec ces partenaires.

Nous avons voulu accorder une large place à la révision des normes. En plusieurs étapes, le comité directeur et le comité ont pris position sur l'excellent travail de la commission des normes et aide à la pratique (RiP). Cette tâche exige une observation attentive du fonctionnement, l'identification des points faibles, l'évaluation de l'acceptation des adaptations, des formulations précises et de la capacité à s'imposer auprès des instances décisionnelles internes et, enfin, de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Si la révision des normes peut une fois de plus être qualifiée de réussie, c'est en grande partie grâce à l'excellente direction de la commission RiP par la vice-présidente Claudia Hänzi.

Notre traditionnelle Journée nationale de Bienne peut être considérée comme un évènement précurseur et novateur. Il y a deux ans, nous avons abordé le thème des enfants et des jeunes à l'aide sociale. S'en est suivie une collaboration fructueuse avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, qui avait déjà attiré notre attention sur ce thème

crucial. Deux ans plus tard, la mise en œuvre concrète se profile ; la situation des enfants et des jeunes s'améliore. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans cette édition.

Le thème « Logement précaire – défis et perspectives » nécessite également un suivi. Il est toutefois difficile à traiter, car le nombre de personnes qui doivent contribuer à sa réussite est important et les cantons n'exercent qu'une influence limitée sur la disponibilité de logements pour les personnes à l'aide sociale. Il n'existe pas de solution idéale, c'est pourquoi il est important que la CSIAS se montre vigilante.

Il est parfois nécessaire d'adopter une attitude défensive : dans une interview accordée à la NZZ à l'occasion de la révision des normes CSIAS, un ancien travailleur social a critiqué la CSIAS et formulé des thèses très restrictives sur la manière dont l'aide aux personnes en situation de détresse matérielle devrait être organisée. Le PLR Suisse, inspiré par cette interview, a soumis un texte de consultation pour la révision des normes, dans lequel les contributions de cet article de journal transparaissent. J'ai alors demandé à rencontrer le président du parti. Avec Markus Kaufmann, nous avons pu présenter notre position lors d'une interview. Notre objectif n'était pas de corriger le texte du PLR, mais de faire preuve d'objectivité.

Pour notre assemblée générale en juin, nous avons été accueillis dans la belle ville de Stans. À l'occasion du 120^e anniversaire de la CSIAS, les anciens présidents et secrétaires généraux ont été invités. Ils ont ainsi pu constater que la mission fondamentale était restée la même qu'à leur époque, mais que les moyens d'atteindre les objectifs avaient changé ici et là. Ce fut un plaisir d'accueillir les personnalités qui ont posé les bases du fonctionnement actuel. Je les en ai chaleureusement remerciées.

Avant Noël, nous avons appris avec une profonde tristesse le décès d'Andrea Lübberstedt, survenu à la suite d'une longue maladie. Au cours des dernières années, Andrea a marqué l'aide sociale et la CSIAS comme peu d'autres avant elle. Elle a rejoint notre comité en 2012, d'abord en tant que représentante du canton de Saint-Gall, puis, à partir de 2018, en tant que représentante du canton de Zurich. Dès cette même année, elle a également siégé au comité directeur jusqu'à sa démission pour raisons de santé à l'automne dernier. Durant toutes ces années, Andrea s'est investie avec un engagement sans faille, une grande clairvoyance stratégique et une profonde humanité. Nous gardons le souvenir de nombreuses réunions et séances où ses interventions ont souvent fait la différence. Le soutien aux enfants et aux familles lui tenait particulièrement à cœur : elle s'est engagée à tous les niveaux pour défendre leurs intérêts et, lors de sa dernière participation à la conférence annuelle de la CDAS en mai 2025, elle a plaidé en faveur du supplément pour mineurs, qui vient tout juste de passer par la procédure de consultation. La protection des femmes figurait aussi parmi ses priorités. Andrea s'est mobilisée pour une mise en œuvre rigoureuse de la Convention d'Istanbul. L'instauration d'un numéro d'urgence national, le 142, est très certainement aussi le fruit de son engagement. Son travail au bénéfice des personnes en situation de handicap mérite également d'être souligné : lors des Journées d'action pour les droits des personnes handicapées il y a deux ans, elle était en première ligne.

Avec Andrea, nous perdons une grande défenseure des plus vulnérables de notre société, une pionnière en matière de politique sociale, une femme créative et visionnaire. C'est avec gratitude que nous nous souvenons d'Andrea. Elle qui nous a accompagné et inspiré pendant de nombreuses années, par sa personnalité chaleureuse et pleine d'humour. Elle nous manquera

énormément. Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse, à ses enfants, à toute sa famille ainsi qu'à ses collègues de l'Office des affaires sociales du canton de Zurich.

Le secrétariat général, dirigé par Markus Kaufmann, a accompli un excellent travail. Les membres me le confirment régulièrement lors de mes visites aux conférences sociales ou aux services sociaux dans les cantons. Je tiens également à remercier les membres du comité directeur et du comité, qui réunissent les compétences nécessaires dans les domaines importants de l'aide sociale. C'est aussi grâce à ces collègues que j'ai tant de plaisir à présider la CSIAS !

**Christoph Eymann,
Président de la CSIAS**

Rapport d'activité du secrétaire général

Les 120 ans de la CSIAS

La CSIAS a fêté ses 120 ans. Une occasion de faire la fête, mais aussi de se poser la question suivante : « Pourquoi la CSIAS est-elle nécessaire ? » Nous avons posé cette question à nos membres, d'une part à l'aide d'un questionnaire, d'autre part à l'aide d'une caméra lors de la Journée nationale de Bienne et de la retraite du comité. Il en résulte une vidéo qui a été diffusée pour la première fois lors de l'assemblée générale du 12 juin 2025 à



Stans et qui est disponible sur le [site web de la CSIAS](#). Cinquante-cinq membres issus de 19 cantons et quatre organisations nationales ont répondu par écrit. Beaucoup d'entre eux évaluent très positivement le travail de la CSIAS et ont exprimé leur gratitude aux responsables dans le cadre de l'enquête. En plus des retours positifs, des remarques critiques et des suggestions concrètes ont également été formulées.

L'importance centrale de la CSIAS et de ses normes est soulignée, car elles garantissent **la sécurité juridique** et **l'égalité de traitement** dans le domaine de l'aide sociale. Les normes définissent des principes de base uniformes, permettent un traitement égalitaire des bénéficiaires de l'aide sociale et contribuent à **l'assurance qualité**, à **l'efficacité** et à **la structuration** d'un domaine complexe. Un argument souvent avancé : la CSIAS est nécessaire **car il n'existe pas de loi fédérale concernant l'aide sociale**. Les normes constituent le cadre de référence pour la législation dans les cantons et il n'est donc pas nécessaire de réinventer la roue partout.

« La CSIAS est indissociable de mon travail quotidien. »

Les membres soulignent que les normes constituent une **base décisionnelle centrale dans la pratique**. Pour les petites et moyennes communes qui ne disposent pas de leur propre service juridique, des offres telles que le **forum de conseil**, la **consultation téléphonique**, les **publications** et les autres services sont particulièrement importantes. Des règles uniformes apportent **de la clarté dans des situations difficiles**, par exemple en cas de divergences entre les travailleurs sociaux chargés du dossier et les autorités supérieures, ou dans les relations avec les destinataires. La CSIAS est également appréciée comme plateforme de mise en réseau, d'échange, d'inspiration et de transfert de connaissances.

« Je suis un grand fan du forum de conseil. »

Un autre aspect important pour les membres est la **représentation politique** de l'aide sociale. La CSIAS fait valoir leurs préoccupations au **niveau intercantonal et national**, tant auprès du grand public que dans le monde politique. Elle se saisit des évolutions sociales, définit **des priorités**, lance de nouveaux **projets de recherche** et assure ainsi un dialogue permanent sur le dernier filet de la sécurité sociale. Grâce à son expertise, la CSIAS est un **interlocuteur reconnu** pour la politique, l'administration, l'économie et la société. Elle est également en contact avec les bénéficiaires de l'aide sociale eux-mêmes et veille à ce que leurs préoccupations soient entendues. La CSIAS aura certainement encore besoin à l'avenir de trouver des solutions aux défis sans cesse renouvelés, tels que les changements technologiques et sociaux, et de les rendre accessibles à tous ses membres.

Vous trouverez les résultats complets de l'enquête auprès des membres sur notre site web : [https://skos.ch/CSIAS/Révision des normes](https://skos.ch/CSIAS/Révision_des_normes)

Si vous vous intéressez à l'histoire de la CSIAS, nous vous recommandons le livre « Von der Armenpflege zur Sozialhilfe » (De l'aide aux pauvres à l'aide sociale) (Sassnick Spohn Frauke et al., 2005), rédigé à l'occasion du centenaire de la CSIAS et disponible dans la boutique en ligne de la CSIAS. De plus, tous les numéros de la revue spécialisée « L'Aide sociale » et ses titres précédents depuis 1903 peuvent être consultés en ligne sur e-periodica.ch.

Markus Kaufmann

Secrétaire général de la CSIAS

Amélioration de la situation des enfants et des jeunes à l'aide sociale

Les faits sont connus. Les enfants qui grandissent avec l'aide sociale sont confrontés dès le départ à des obstacles sociaux et éducatifs considérables. C'est pourquoi la CSIAS s'est penchée en 2025 sur la manière dont les enfants et les adolescents peuvent être soutenus afin de sortir de la spirale de la pauvreté. En effet, les restrictions financières ne signifient pas seulement qu'il est difficile de satisfaire des besoins fondamentaux tels que l'alimentation, l'habillement et le logement, mais aussi que l'accès aux activités et aux ressources favorisant l'éducation est limité. Cela renforce les inégalités sociales dès le berceau et sape les idéaux d'égalité des chances. En Suisse, les familles monoparentales et les familles nombreuses sont particulièrement touchées par la pauvreté, et les risques sociaux tels que le divorce ou la maladie affectent plus durement les parents peu qualifiés. Cela a des conséquences désastreuses : la pauvreté freine et entrave le développement, l'éducation et la santé des enfants, ce qui peut les empêcher de sortir de la spirale de la pauvreté à l'âge adulte. Cela a non seulement des conséquences individuelles, mais constitue également un risque économique pour l'ensemble de la société, car cela entraîne des coûts sociaux et d'intégration au lieu de promouvoir une main-d'œuvre qualifiée.

La CSIAS a donc à nouveau soulevé la question de savoir si les prestations complémentaires pour les familles (PC-Fam) seraient un moyen approprié de prévenir la pauvreté des familles. Elle a publié un document de base à ce sujet. Ce document montre que les PC-Fam jouent un rôle tout à fait important dans la prévention de la pauvreté des familles et peuvent réduire de manière ciblée la pauvreté familiale. Il est donc recommandé aux cantons d'examiner et de promouvoir l'introduction des PC-Fam.

Les conséquences individuelles et sociales de la pauvreté des enfants sont lourdes et durables. Il est important de réduire la dépendance des familles à l'aide sociale et d'enrayer la spirale de la pauvreté. En matière de soutien aux familles, la Suisse n'est pas bien placée en comparaison internationale. Elle investit aujourd'hui 1,5 % de son PIB pour les familles. Une étude comparant les pays de l'OCDE montre que la moyenne se situe à 2,4 %, comme le souligne la vice-présidente de la CSIAS, Mirjam Ballmer, dans un commentaire publié en 2024 dans l'ancienne revue ZESO. Pour les familles en particulier, l'aide sociale n'est souvent « pas le dernier filet, mais le seul », comme l'a déclaré Carlo Knöpfel en 2024 dans un entretien.

En mai 2025, la CDAS a finalement adopté un programme de soutien visant à améliorer la situation des enfants et des jeunes à l'aide sociale. L'objectif de la CDAS est de favoriser le développement des enfants touchés par la pauvreté afin qu'ils puissent plus tard subvenir à leurs propres besoins et sortir de la pauvreté. Dans cette optique, la CDAS a décidé d'augmenter les allocations pour enfants d'un montant total de 50 millions de francs. La CSIAS a élaboré les dispositions d'exécution pour la mise en œuvre de ce programme de soutien et a mené une consultation auprès des membres de la CSIAS et des milieux intéressés du 18 novembre 2025 au 6 février 2026.

Les nouvelles dispositions prévoient l'octroi d'un supplément au forfait pour l'entretien (FE) pour les enfants et les jeunes. Faisant partie du forfait pour l'entretien, le supplément pour

enfants est soumis à la liberté de disposition et permet aux ménages concernés de le répartir de manière flexible en fonction de leurs besoins. Le canton de Neuchâtel connaît un système similaire depuis 20 ans. La CSIAS a soumis deux variantes à la discussion. La première prévoit un supplément de 50 francs par mois versé de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. La deuxième variante prévoit un supplément de 75 francs par mois, qui serait versé pour les enfants à partir de six ans jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

La première variante mise sur une aide aussi importante que possible dès le plus jeune âge. La deuxième variante tient compte du fait que les coûts liés aux besoins des enfants dépendent fortement de leur âge. Après la scolarité obligatoire, ce supplément doit être remplacé par un éventuel supplément d'intégration en cas d'entrée dans l'enseignement secondaire ou par une franchise sur le revenu en cas d'apprentissage. Le supplément d'intégration et la franchise sur le revenu revêtent une importance particulière en tant que mesures incitatives, notamment pour les mineurs qui quittent l'école.

En complément du supplément au FE, la CSIAS propose de définir plus concrètement dans les normes les prestations circonstanciées pour les enfants et les jeunes. En effet, celles-ci jouent un rôle essentiel dans la couverture des besoins spécifiques des enfants. L'étude du bureau BASS (2024), qui constitue la base scientifique du programme de soutien, l'a souligné. Cette révision des normes CSIAS vise à renforcer l'inclusion sociale des enfants et des jeunes et à créer une base solide pour une formation professionnelle réussie. La commission des normes et aide à la pratique de la CSIAS est convaincue que tout le monde en profitera à moyen et long terme : les pouvoirs publics grâce à la baisse des coûts dans le domaine social et à l'augmentation des recettes fiscales, l'économie grâce à une main-d'œuvre bien formée, la société grâce à une meilleure cohésion et à la réduction des tensions sociales, et bien sûr les jeunes concernés, qui bénéficieront de perspectives solides. »

Lors de la consultation, une nette majorité de 21 cantons contre 3, 39 villes, communes et services sociaux régionaux contre 13, et 12 organisations privées contre 1 s'est prononcée en faveur du supplément pour les enfants et les jeunes. La première variante, qui prévoit un supplément de 50 francs par mois dès la naissance, a été privilégiée par deux tiers des participants. Le comité de la CSIAS a approuvé le projet avec trois modifications. La décision définitive sera prise par la CDAS lors de son assemblée générale en mai. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2027.

Étude « [La situation matérielle des enfants et des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale](#) » et « [Rapport explicatif](#) » sur la consultation en cours

Markus Kaufmann
Secrétaire général de la CSIAS

Une plateforme pour les connaissances issues de la pratique et de la recherche

Depuis l'avènement de l'ère numérique, les produits imprimés semblent voués à une disparition inéluctable. Et pourtant, ils persistent. Ainsi, la revue spécialisée de la CSIAS continue d'avoir sa place sur de nombreux bureaux. Il a changé de nom en 2025 : L'Aide sociale – la revue spécialisée de la CSIAS est désormais également publiée intégralement en français. C'est peut-être précisément le flot d'informations qui nous submerge à travers d'innombrables canaux qui fait qu'une revue spécialisée a davantage de valeur. Surtout lorsqu'il s'agit d'approfondir des thèmes et des questions. C'est pourquoi la revue spécialisée reste depuis 122 ans un élément fondamental de la communication de la CSIAS.

« L'éditeur avait alors fait la proposition d'ajouter à chaque numéro de l'Armenpfleger, 4 pages en français, rédigées par un Romand. »

Mais bien que la CSIAS se soit considérée dès ses débuts comme une association suisse d'entraide sociale, les bureaux de Suisse romande et du Tessin sont restés vides. Il n'y a jamais eu d'édition française de l'Armenpfleger, comme s'appelait la revue spécialisée à l'époque de sa création. Le pasteur Albert Wild, rédacteur en chef de l'Armenpfleger, avait déclaré à la fin de son mandat : « En résumé, je peux affirmer avec certitude que notre « Armenpfleger » a offert, au cours de ses 44 années d'existence, un reflet fidèle de l'aide aux pauvres en Suisse et de son évolution. » Toutefois, alors qu'« à plusieurs reprises, une édition française du Armenpfleger a été suggérée par la Suisse romande, la dernière fois à Genève en 1942 - l'éditeur avait alors fait la proposition d'ajouter à chaque numéro du Armenpfleger quatre pages en français, rédigées par un Romand - ; Le projet n'a pas été poursuivi. Les institutions romandes d'aide aux pauvres ont donc décidé de suivre leur propre voie et ont créé, par l'intermédiaire du groupement romand des institutions d'assistance publique et privée, leur propre bulletin trimestriel, qui n'a cependant été publié que pendant quelques années.

Depuis 2025, la CSIAS, en tant qu'association nationale, publie la revue spécialisée pour toute la Suisse en allemand et en français. À cette fin, la collaboration rédactionnelle qui existait déjà depuis plusieurs années avec l'Artias et d'autres acteurs de la politique et des sciences sociales en Suisse romande a été intensifiée. La responsabilité rédactionnelle des deux éditions reste celle de la CSIAS.

Nous sommes convaincus qu'une revue spécialisée continue de jouer un rôle important en tant que source d'informations spécialisées et plateforme de communication pour une association et ses membres, ses acteurs et les personnes intéressées. Pour la CSIAS, le transfert de connaissances revêt également une grande importance. Depuis 122 ans, elle collecte et transmet des connaissances spécialisées actuelles, des nouveautés juridiques, des expériences pratiques et des exemples pertinents pour le domaine de l'aide sociale et destinées à aider à relever les défis importants du travail quotidien. Tel est l'objectif et la motivation de la rédaction et du comité.

« Notre revue a exercé une certaine influence dans le domaine de l'aide aux pauvres... »

« Notre revue a exercé une certaine influence dans le domaine de l'aide aux pauvres, même si cela n'est pas apparu au grand jour. Son existence est restée discrète et cachée et la rédaction n'a jamais recherché les louanges et la reconnaissance. Seules quelques voix isolées ont salué l'importance de la revue pour la pratique de l'aide aux pauvres. Même si elle n'est pas à l'origine du mouvement social actuel, elle a néanmoins attiré l'attention, plusieurs décennies auparavant, sur la nécessité d'améliorer l'aide aux pauvres et la législation en la matière, contribuant ainsi à faire évoluer les mentalités dans le domaine de l'aide aux pauvres. » C'est ce qu'écrivait le pasteur Wild dans le dernier numéro de la revue spécialisée Armenpfleger dont il était responsable, en 1947.

Afin que la revue spécialisée puisse remplir cette mission, les objectifs suivants ont été formulés :

a) La revue spécialisée doit rester une revue bilingue à part entière, en allemand et en français, et présenter des contenus équilibrés provenant de toutes les régions du pays.

b) La revue spécialisée doit se concentrer sur des thèmes techniques liés à l'aide sociale et remplir son rôle de publication destinée aux membres. Comme c'est le cas dans la plupart des associations, l'abonnement a été intégré à la cotisation des membres. Les non-membres peuvent continuer de s'abonner à la revue ou commander des éditions individuellement.

Une phase test de trois ans (2025-2027) est menée pour la publication de la revue spécialisée en deux langues. Au cours de cette période, il s'agira de déterminer si l'intérêt pour l'édition francophone est suffisamment important (objectif de 200 à 250 exemplaires) et si l'intérêt pour une édition imprimée en allemand reste stable.

Ingrid Hess, Responsable du secteur Communication

Secrétariat général

Évènements

La Journée nationale de Bienne 2025 : environ 300 personnes intéressées ont participé à la Journée nationale de Bienne sur le thème « **Logement et précarité en Suisse : défis et perspectives** ». Le logement est le principal facteur de coût pour les personnes à faible revenu. Les personnes bénéficiaires de l'aide sociale sont encore plus sous pression en raison de la hausse des loyers. Outre la difficulté de trouver un logement à un prix raisonnable, il est également de plus en plus compliqué de trouver des conditions de logement adéquates en termes de taille, de bruit et de santé. Les situations de logement précaires ont des répercussions directes sur la santé et l'intégration sociale et économique des personnes concernées. La Journée nationale de Bienne 2025 a permis de mettre en avant cette problématique croissante. La situation des personnes bénéficiaires et des services sociaux, ainsi que des solutions et des instruments qui ont fait leurs preuves ont été présentés.

La commission CSIAS Développement organisationnel OE a à nouveau organisé un **forum** le 25 juin 2025 à Zurich, sur le thème « Introduction aux systèmes numériques de gestion des cas – Les collaborateurs sont-ils impliqués ? ». Ce forum de la CSIAS et de l'Initiative des villes a porté sur la manière de relever les défis à l'interface entre le travail social et l'informatique. Deux services sociaux ont rendu compte de leurs expériences dans la mise en place d'un nouveau système informatique numérique au sein du service social. Il a également été question de la manière d'impliquer les collaborateurs.

L'assemblée générale s'est tenue le 12 juin 2025 à Stans (NW). Outre les affaires statutaires, elle a abordé le thème « Agenda Intégration Suisse et ses conséquences sur l'aide sociale ». Lors de cette journée, des analyses des résultats et des exemples concrets provenant des cantons ont été présentés. À l'occasion du 120^e anniversaire de la CSIAS, un film présentant l'enquête menée auprès des membres par la CSIAS dans le cadre de ce jubilé a été projeté et les participants ont également pu déguster un gâteau. Plusieurs anciens présidents et secrétaires généraux de la CSIAS se sont également rendus à Stans pour célébrer cet anniversaire. Après l'AG et le buffet qui a suivi, de nombreux participants ont pris part à la visite guidée de la ville.

Comme chaque année, la CSIAS a proposé deux fois sa **formation continue « Introduction à l'aide sociale »** : une fois à Winterthour et une fois à Olten.

Publications

Documents de base

- **Changement climatique et risques sociaux** : le changement climatique aggrave les risques sociaux : les personnes disposant de ressources limitées ont moins de possibilités de se protéger contre ses effets négatifs. Une transformation climatique équitable nécessite d'être attentif aux questions de répartition – l'aide sociale peut y contribuer.
- **Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire bénéficiaires de l'aide sociale : estimation de l'évolution des chiffres et des coûts pour 2024-2028** : depuis 2019, la CSIAS publie des prévisions sur l'évolution des dépenses et du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, en tenant compte des données du Secrétariat d'État aux migrations. Les cantons et les communes disposent ainsi d'une base pour leur planification à long terme.
- **Logement : défis actuels et pistes d'action** : le logement est un besoin fondamental de l'être humain. La CSIAS a déjà présenté les défis et les pistes d'action du point de vue de l'aide sociale dans un document de base publié en 2020 (CSIAS, 2020). Le présent texte aborde les derniers développements en la matière. (Octobre 2023, mis à jour en février 2024 et juin 2025)
- **Aide sociale : évolution des dépenses** : ce document de base de la CSIAS expose des faits afin d'étayer le débat sur le sujet. Il montre tout d'abord comment les dépenses de l'aide sociale économique ont évolué ces dernières années. Il décrit ensuite les facteurs qui influencent l'évolution des dépenses. Après un résumé, il formule également des recommandations d'action en matière de politique sociale.
- **Prestations complémentaires pour les familles** : les PC-Fam sont un instrument efficace pour réduire la pauvreté des familles et soulager l'aide sociale. Ce document présente les expériences des cantons, donne des recommandations actualisées pour l'introduction des PC-Fam et propose des mesures complémentaires telles que des conseils facilement accessibles, un soutien dans le domaine de l'éducation et des structures abordables pour l'accueil des enfants.
- **Aide sociale : causes et conséquences du surendettement** : ce document de base actualise et complète les connaissances existantes sur les causes et les conséquences du surendettement chez les bénéficiaires de l'aide sociale. Il offre un aperçu des résultats d'études récentes, des expériences pratiques et des solutions possibles pour aider les clients endettés bénéficiant de l'aide sociale.
- **Financement de la promotion des compétences de base** : ce document fournit des informations sur le financement de la promotion des compétences de base dans les domaines de l'aide sociale, de la promotion de l'intégration, des mesures relatives au marché du travail et de l'assurance-invalidité.

Notices et recommandations :

- **Conflits de compétence à l'aide sociale** : il n'est pas toujours facile de déterminer qui est compétent pour aider une personne dans le besoin. Dans ce cas, il y a conflit de compétence. La question du canton dans lequel la personne dans le besoin a son domicile social peut être controversée, tout comme celle de savoir quel canton de résidence est tenu de lui fournir une aide. (Janvier 2012, mise à jour en novembre 2025)

- **Aide aux ressortissants de pays tiers** : le document donne un aperçu des droits en matière d'aide sociale en Suisse pour les ressortissants de pays tiers. Il explique les différents permis de séjour et de travail, leurs conditions d'obtention et leur importance dans le contexte de l'aide sociale. Les explications se fondent sur les lois et ordonnances pertinentes et s'appliquent sous réserve de divergences cantonales. (Août 2025, remplace la version de 2019)
- **Aide aux Suisses de l'étranger** : cette notice donne un aperçu des possibilités d'aide aux Suisses de l'étranger, tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle met l'accent sur les compétences des cantons et des communes en matière d'aide sociale ainsi que sur les conditions requises pour bénéficier d'une aide de la Confédération. Elle explique également les règles particulières applicables en cas de multiple nationalité ou d'aide d'urgence. Elle décrit en outre les différentes formes d'aide disponibles en cas de séjour en Suisse, la manière dont est géré un éventuel retour et fournit une liste d'adresses utiles.
- **Amélioration des soins dentaires pour les personnes menacées de pauvreté en Suisse**: la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et la CSIAS ont rédigé une lettre d'intention commune concernant l'accès aux soins dentaires pour les personnes touchées par la pauvreté. Celle-ci s'appuie notamment sur les recommandations d'action de l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse.

Positions et commentaires :

Consultations

- Consultation sur le paquet de mesures d'allègement 2027
- Consultation sur la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime » (20.451 n)

La revue spécialisée L'aide sociale

Comme chaque année, quatre éditions de la revue spécialisée de la CSIAS ont été publiées au cours de sa 122^e année d'existence, pour la première fois également en français sous le nom de L'AIDE SOCIALE – La revue spécialisée de la CSIAS. L'édition allemande, anciennement ZESO, a été rebaptisée DIE SOZIALHILFE – Das Fachmagazin der SKOS.

La revue spécialisée désormais bilingue de la CSIAS a abordé, entre autres, les thèmes suivants :

- **1/25** : Logement et précarité – une situation sous tension. Des réponses existent mais les défis restent importants.
- **2/25** : Vivre avec des dettes. Causes structurelles et perspectives possibles.
- **3/25** : Réussir les transformations. La numérisation impose des exigences élevées au management.
- **4/25** : Solitude et pauvreté – une influence réciproque. Aborder le thème complexe de la solitude à l'aide sociale

Nouveaux outils pratiques pour l'aide sociale :

- Caseload converter : à la suite d'un webinaire organisé à l'automne, qui a permis à la CSIAS de recueillir des retours constructifs, le calculateur continue d'être amélioré. À l'heure actuelle, 61 services sociaux communaux et régionaux ont acquis une licence. [Lien](#)

- Indicateurs pour l'élaboration de directives en matière de loyers : la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) et l'aide sociale de Bâle-Ville ont élaboré, dans le cadre d'un projet financé par la CSIAS, des bases pour l'élaboration de directives en matière de loyers. Le rapport a été achevé en janvier 2025. [Lien](#)

Autres activités

- Offensive pour la formation continue : en 2025, les services sociaux ont à nouveau bénéficié d'un soutien pratique pour la mise en place de structures de promotion. Le projet de suivi a démarré en mars 2024 et se poursuivra jusqu'en septembre 2026.
- La CSIAS était présente au congrès « Transformation des services sociaux - where care meets tech » du Réseau européen des affaires sociales à Aarhus. Corinne Hutmacher et Pascal Scatolin y ont présenté le Caseload converter lors d'un atelier.

Commissions

Normes et aide à la pratique

La commission normes et aide à la pratique (RiP) s'est réunie en 2025 lors de trois séances d'une demi-journée et d'une retraite de deux jours. Elle s'est principalement penchée sur l'élaboration de variantes d'un forfait d'entretien pour les enfants et les jeunes à l'aide sociale, ainsi que sur l'introduction d'autres instruments de soutien pour les enfants et les jeunes à l'aide sociale. La commission s'est également penchée de manière intensive sur la question du remboursement. Les membres ont notamment abordé la question de l'introduction de nouveaux modèles, de l'exonération du remboursement pour les familles monoparentales ou de la formulation d'aides au calcul. La commission n'est pas encore parvenue à une conclusion adoptée à la majorité et continuera de se pencher sur cette question en 2026. Enfin, la commission a examiné de manière approfondie la contribution pour concubinage et l'indemnité pour la gestion du ménage, ainsi que d'éventuels modèles alternatifs. Ces deux thèmes ont également donné lieu à de passionnantes discussions, qui se poursuivront en 2026.

La commission RiP peut se réjouir de trois nouvelles arrivées cette année : Joel Erni (Thoune), Turi Schallenberg (Diessenhofen) et Miriam Liechti (Wädenswil).

Beatrice Aerni (Thoune), Jürg Bruggmann (Weinfeld) et Markus Morger (Wädenswil) ont quitté la commission en 2025.

Membres actuels :

Robin Bannwart (Wattwil), Eva Bühler (Baden), Heinrich Dubacher (Horw), Philippe Dubois (NE), Renate Ellenbroek (Muttentz), Joel Erni (Thoune), Roland Favre (Sion), Philip Fehr (Saint-Gall), Philipp Frei (Budgetberatung Schweiz), Marion Hasler (Obwald), Lea Höschele (Herrliberg), Markus Kaufmann (CSIAS), Michael Keogh (Bâle), Thomas Knill (Zurich), Anita Küng (Lucerne), Anja Lehmann (CSIAS), Miriam Liechti (Wädenswil), Patricia Max (Lucerne), Julien Nicolet (FR), Cristina Oberholzer Casartelli (TI), Turi Schallenberg (Diessenhofen), Cécile Send (CSIAS), Paola Stanic (ARTIAS), Simon Vögeli (Köniz), Christine Werder (Winterthur)

Présidence de la commission : Claudia Hänzi (Berne)

Questions juridiques

La commission questions juridiques (CQJ) s'est réunie en 2025 à trois reprises pour des séances d'une demi-journée et une retraite d'une journée entière. La CQJ a entièrement remanié la notice « [Assistance aux personnes ressortissantes d'États tiers](#) » datant de 2019 et a procédé à des adaptations ponctuelles dans la notice « [Conflits de compétence dans le domaine inter-cantonal](#) ». La mise à jour des notices de la CSIAS de 2019 concernant l'aide aux personnes provenant de l'espace UE/AELE et du domaine de l'asile et des réfugiés est en cours et devrait être achevée en 2026. Les travaux sur le document de base « Instruments de l'aide sociale » seront également achevés en 2026.

La commission questions juridiques a discuté de diverses questions liées à la révision des normes en cours. Elle a traité des questions pratiques sur différents thèmes, par exemple la compensation des dettes contractées par les bénéficiaires de l'aide sociale lors de périodes d'assistance antérieures avec les prestations d'aide sociale actuelles, la prise en compte des revenus provenant d'activités punissables pénalement ou la recevabilité d'une condition visant à encourager une gestion parcimonieuse de l'argent lors d'une sortie intermédiaire. En outre, divers arrêts du tribunal fédéral, mais aussi des décisions cantonales pertinentes pour l'aide sociale ont été discutées.

(Aucune adhésion ni démission en 2025)

Membres actuels :

Melanie Gasser (AG), Laura Imhof (Bienne), Cäcilia Lachenmeier (ville de Lucerne), Anja Lehmann (CSIAS), Anja Loosli (BL), Ruth Schnyder (Tribunal des assurances sociales BS), Cécile Send (CSIAS), Thomas Spescha (Zurich), Petra Spinaz (Dübendorf), Paola Stanic (ARTIAS), Claudio Tomaschett (GR), Simone Troxler (Berne), Sabine Wittwen-Oehler (SG), Guido Wizen (BS)

Présidence de la commission : Nadine Zimmermann (ZH)

Développement organisationnel

La commission Développement organisationnel (OE) traite des questions spécifiques à l'organisation de l'aide sociale et de ses organisations. Elle contribue ainsi à la professionnalisation et à l'assurance qualité dans le domaine de l'aide sociale.

En 2025, la commission s'est principalement concentrée sur la numérisation. Elle a organisé un forum sur le thème « Introduction aux systèmes numériques de gestion des cas – Les collaborateurs sont-ils impliqués ? ». La ville de Zurich a accueilli cet événement et a rendu compte de son expérience d'introduction d'un nouveau système de gestion des cas. D'autres intervenants ont également fait part de leur précieuse expérience en matière de projets de numérisation et de la manière dont les collaborateurs ont pu être impliqués et intégrés de manière positive au processus. L'événement a reçu un accueil très favorable et a confirmé la pertinence de cette nouvelle forme de forum pour le comité d'organisation et l'ensemble de la commission.

En 2025, la commission OE a également traité les thèmes suivants lors de ses cinq séances :

- Discussion des résultats du monitoring des normes 2024. Le suivi est effectué tous les deux/trois ans depuis 2014. Il montre comment les recommandations des normes CSIAS sont mises en œuvre dans les cantons et les communes.

- Prise de position sur la révision des normes de la CSIAS en tenant compte des répercussions sur l'organisation des services sociaux et les activités des professionnels.
- Discussion de l'étude sur le personnel qualifié dans le domaine social mandatée par SAVOIRSOCIAL et la SASSA : la commission a pu faire part à l'équipe du projet de son évaluation des résultats.
- Présentation du mémoire de master « Ankommen in der Praxis » (Arrivée dans la pratique) par Susan von Gunten (assistante sociale/directrice adjointe du service social de Zug), qui s'est penchée sur les conditions nécessaires à une bonne insertion professionnelle dans les services sociaux. Pour l'autrice, la conclusion la plus importante est la suivante : les responsables et l'équipe doivent être en harmonie et soutenir les nouveaux arrivants. La présence d'une personne de référence et le sentiment de pouvoir toujours poser des questions sont très importants.
- Élaboration des principes et des axes d'action de la commission dans le cadre du changement de direction

Après cinq ans, Karin Anwander a décidé de quitter la présidence de la commission OE. Nous tenons à remercier chaleureusement Karin Anwander pour son engagement de longue date dans cette fonction et nous nous réjouissons qu'elle reste membre de la commission. Mathias Kaufmann (GR) et Angela Baumann (Winterthur) ont pris la coprésidence en avril 2025. Tous deux étaient déjà membres de la commission Développement organisationnel et ont accepté cette nouvelle fonction avec grand plaisir.

Dans le cadre de la prise de fonction de la nouvelle coprésidence, la commission a élaboré conjointement de nouveaux thèmes prioritaires pour les années 2026 à 2030, sur la base de principes directeurs. La commission se concentrera principalement sur les formes d'organisation possibles, la professionnalisation des services sociaux, la numérisation et en particulier l'IA comme outil d'aide aux services sociaux, ainsi que l'optimisation des processus et des procédures à l'aide sociale.

Anna Suppa (HETSL) a quitté la commission à la fin de l'année 2025.

Membres actuels :

Karin Anwander (Glaris), Susanne Beck (Reinach), Markus Bieri (Frutigen), Martin Fasel : (Sense-Mittelland), Christoph Gehrlach (Haute école spécialisée bernoise), Cathrin Habersaat (HSLU, travail social), Corinne Hutmacher-Perret (CSIAS), Maria Jurkovic Löffler (BS), Markus Kaufmann (CSIAS), Nina Schicker (district d'Einsiedeln)

Présidence de la commission : Angela Baumann (Winterthur), Mathias Kaufmann (GR)

Politique sociale et aide sociale SoSo

La commission suit et discute en permanence les développements, les politiques et les études dans le domaine de la politique sociale et de l'aide sociale. En 2025, elle a mis l'accent sur le thème de l'harmonisation de l'aide sociale. À cette fin, deux grandes tables rondes internes ont été organisées. Pascal Coullery (BFH, SoSo) et Melanie Studer (HSLU) ont également présenté les résultats du projet « Droit et réalité à l'aide sociale ». Ce projet examine systématiquement les systèmes cantonaux d'aide sociale et les classe selon une typologie ; ses résultats ont constitué une base importante pour les discussions au sein de la commission.

Dans le contexte de l'harmonisation, la commission s'est penchée de manière approfondie sur les questions de régionalisation et de professionnalisation des services sociaux. Ces questions

ont premièrement été abordées dans le cadre d'un atelier, puis lors d'une brève discussion de suivi. Ce thème doit être développé et approfondi en collaboration avec les autres commissions de la CSIAS.

Un autre point fort a été la protection des familles. La commission a discuté et commenté le document de base de la CSIAS sur les prestations complémentaires pour les familles (sous la direction d'Andrea Beeler). La séance d'automne a également été consacrée aux nouvelles formes de familles et de ménages. Ilka Steiner (OFAS) a apporté sa contribution sur les nouvelles formes de familles et de ménages, Tobias Holzgang (Caritas Care) sur les soins aux proches et Michelle Beyeler (UZH, SoSo) sur les évaluations statistiques du travail de soins dans la comparaison DACH (Allemagne – Autriche – Suisse). Ces contributions ont été approfondies et discutées dans le cadre d'un atelier de groupe.

La commission a également traité d'autres thèmes et mené d'autres discussions, notamment sur la structure nationale de lutte contre la pauvreté (Philipp Dubach, OFAS, SoSo) et le Conseil pour les questions de pauvreté (Mirjam Zbinden, OFAS), sur le potentiel des analyses de données socio-spatiales pour l'analyse et le pilotage (David Kaufmann, UZH), sur l'évaluation du projet « Focus sur le travail à Bienne » (Simon Steger, BFH), la modernisation des statistiques de l'aide sociale (Marc Dubach, OFS, SoSo) ainsi que le logement et l'aide sociale.

Le document « Changement climatique et risques sociaux », rédigé par un groupe de travail de la commission, a été publié sur le site Internet sous forme de document de base et a également fait l'objet d'une contribution au débat dans la revue spécialisée « L'Aide sociale » ainsi que d'une news dans la newsletter.

En 2025, la commission SoSo compte trois nouveaux membres : Melea Kühne (Pro Senectute), Simon Röthlisberger (SECO) et Emilie Clavel (AvenirSocial).

Annina Grob (AvenirSocial) et Daniela Bieri (SECO) ont quitté la commission.

Membres actuels :

Andrea Beeler (CSIAS), Yann Bochsler (FHNW), Emilie Clavel (AvenirSocial), Pascal Coullery (BFH), Marc Dubach (OFS), Philipp Dubach (OFAS), Rebecca Durollet (VD), Doris Egloff (Winterthur), Tindaro Ferraro (SEM), Daniel Frei (Berthoud), Heinz Indermaur (Saint-Gall), Markus Kaufmann (CSIAS), Melea Kühne (Pro Senectute), Aline Masé (Caritas), Nicole Mylonas (Zurich), Simon Röthlisberger (SECO)

Présidence de la commission :

Michelle Beyeler (Université de Zurich), Thomas Michel (Bienne)

Groupes de travail de la CSIAS

- **GT Aide sociale aux réfugiés** : Anja Lehmann et Cécile Send (CSIAS, direction), Marie-Pascale Bagnoud (VS), Remo Dörig (CDAS), Nicole Gysin (CdC), Claudia Hänzi (RiP), Marcel Käselau (SZ), Markus Kaufmann (CSIAS), Anja Loosli Brendebach (BL), Lorraine Mérillat (AG), Nadine Zimmermann (questions juridiques)
- **GT RiP** : Heinrich Dubacher, Philippe Dubois, Philip Fehr, Anja Lehmann, Patricia Max, Cécile Send, Simon Vögeli, Michael Keogh, Lea Höschele, Mirjam Liechti
- **Groupe d'échange GRP sur la révision des normes CSIAS** : Corinne Hutmacher-Perret, membres du GRP, Philipp Dubois, Amanda Ioset

Réseaux

En 2025, la CSIAS s'est à nouveau engagée dans une série de réseaux :

Charte de l'aide sociale – groupe de pilotage : Manfred Dachs (direction, ville de Zurich), Gaby Szöllösy et Remo Dörig (CDAS), Nicolas Galladé et Karin Landolt (Initiative des villes), Franziska Ehrler (Union des villes suisses)

Service CII – Groupe d'accompagnement des organisations responsables : Michael Christen (représentant de l'aide sociale au service CII et collaborateur du service social de la ville de Berne), Daniel Knöpfli (Union des villes suisses, SoKo ZH), Nina Ammon (Association des communes), Franziska Ehrler (Association des villes), Karin Landolt (Initiative des villes), Gaby Szöllösy et Remo Dörig (CDAS)

Médecine dentaire (GF) : La CSIAS s'est efforcée, en collaboration avec la Société suisse des médecins-dentistes (SSO), de garantir l'accès à des soins dentaires efficaces pour les personnes touchées par la pauvreté. Une « lettre d'intention » intitulée « Santé bucco-dentaire pour tous » a finalement été rédigée afin de se rapprocher de cet objectif.

Perspectives pour 2026

- **Santé** : les interfaces entre la formation, l'aide sociale et l'AI doivent être améliorées et il faut éviter que les personnes atteintes dans leur santé ne se retrouvent à l'aide sociale. Parallèlement, il convient d'améliorer la promotion de la santé et la prévention à l'aide sociale ainsi que la collaboration avec les prestataires du secteur de la santé. Ces thèmes seront abordés lors de l'AG 2026.
- **Logement** : la CSIAS a chargé la FHNW d'élaborer des instruments destinés à aider les services sociaux dans cette tâche. Les bases correspondantes ont déjà été publiées et une boîte à outils devrait paraître en 2026. Dans le cadre de la 3e étape de la révision des normes CSIAS, des adaptations des dispositions correspondantes dans les normes sont à l'étude.
- **Intégration sociale et professionnelle des personnes peu aptes au travail** : la CSIAS s'engage pour la création d'offres supplémentaires en matière d'intégration professionnelle et sociale qui tiennent compte des capacités de ces personnes et favorisent l'accès au marché du travail primaire pour les personnes partiellement aptes au travail. Les opportunités et les risques liés aux nouvelles formes de travail telles que le travail de plateforme doivent être examinés également de manière plus approfondie.
- **Formation** : l'absence de diplôme et des compétences de base insuffisantes restent l'un des principaux facteurs de risque de dépendance à l'aide sociale. La formation doit donc rester une priorité absolue dans le cadre de l'offensive en matière de formation continue. Au niveau politique, la CSIAS s'engage pour que les fonds fédéraux destinés aux compétences de base et à la formation continue ne soient pas réduits.
- **Intégration des réfugiés** : la CSIAS poursuivra son activité de conseil auprès de ses membres et s'opposera aux coupes budgétaires dans l'Agenda Intégration Suisse.

- **Réduction des charges administratives à l'aide sociale** : lors des révisions des normes, la CSIAS veille à ne pas créer de charges administratives supplémentaires. Des notices clairement formulées doivent permettre de simplifier les procédures. Les nouvelles possibilités numériques peuvent contribuer à moyen et long terme à réduire la charge administrative (mots-clés : IA, blended counseling). À court terme, elles entraînent toutefois généralement une charge supplémentaire.
- **Révision des normes CSIAS – 3e étape** : contribution pour le concubinage et la tenue du ménage, directives sur les loyers, obligations d'entretien des parents, remboursement.
- **Conseil personnalisé** : sous le titre « Le potentiel du conseil personnalisé », la CSIAS a commandé une enquête. Celle-ci a été envoyée en septembre aux membres de la CSIAS, aux services sociaux cantonaux, régionaux et communaux. Les données sont évaluées par la ZHAW. Les résultats devraient être disponibles en 2026.

Informations sur l'association

Assemblée générale

L'organe le plus élevé de la CSIAS est l'assemblée générale. Elle est notamment chargée de statuer sur les affaires soumises par le comité, d'approuver les comptes annuels et le rapport d'activité, ainsi que d'élire la présidence et le comité. L'assemblée générale se réunit en règle générale une fois par an.

Effectif des membres

Situation au 01.01.25 : 833

Situation au 01.01.26 : 838

Comité

Le comité est l'organe de direction stratégique de la CSIAS. Il contrôle les affaires et les finances de l'association et adopte les normes CSIAS d'un point de vue technique. Depuis 2015, l'adoption politique des normes incombe à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le comité de la CSIAS se compose de 52 représentants des organisations membres. Les 26 cantons, la Principauté du Liechtenstein ainsi que des délégués des services sociaux communaux (villes, régions, communes) et des organisations privées du domaine social sont représentés au comité. Divers offices fédéraux, l'Union des villes suisses, l'Association des communes suisses et la CDAS y sont représentés avec voix consultative.

Présidence

Christoph Eymann, président, ancien conseiller national

Claudia Hännzi, vice-présidente, Cheffe du service de l'action sociale Berne

Mirjam Ballmer, vice-présidente, conseillère communale de Fribourg

Comité directeur

Le comité directeur gère les affaires de l'association et supervise le secrétariat général. Il met en œuvre les décisions de l'assemblée générale et du comité et est responsable de la planification financière et du suivi des objectifs de l'association. Il nomme également le secrétaire général et réglemente les conditions d'emploi du secrétariat général. Le comité directeur se compose de douze membres du comité. Il veille à une représentation équilibrée des services sociaux cantonaux, régionaux et communaux ainsi que des organisations privées.

Membres

Paola Attinger, cheffe de service adjointe au service cantonale de l'action sociale, canton de Neuchâtel (jusqu'en juin)

Manfred Dachs, Directeur du service de l'action social de la ville de Zurich

Rudolf Illes, Chef du service de l'action sociale de Bâle-Ville

Audrey Hauri, cheffe du département des affaires sociales du canton de Glaris

Caroline Knupfer, Adjointe et responsable de l'unité politique sociale et formation
Département de la santé et de l'action sociale de la direction générale de la cohésion sociale,
canton de Vaud

Andrea Lübberstedt[†], cheffe de l'office cantonale de l'aide sociale de Zurich (jusqu'en août)

Andreas Lustenberger, responsable du secteur national, Caritas Suisse

Thomas Michel, chef du département des affaires sociales, ville de Bienne

Verena Wicki Roth, Cheffe du service de l'action sociale du canton de Nidwald

Nadine Zimmermann, Directrice du département de l'aide sociale publique, Service social du
canton de Zurich

Membres avec voix consultative

Amanda Ioset, secrétaire général de l'ARTIAS

Markus Kaufmann, secrétaire général de la CSIAS

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS

Secrétariat général

Le secrétariat de la CSIAS est responsable de la gestion opérationnelle des affaires de l'association. Il s'aligne sur les objectifs et les priorités fixés par l'association. Le secrétariat général met en œuvre la planification annuelle et les décisions du comité directeur et élabore des bases décisionnelles à l'intention des organes dirigeants.

Secrétaire général

Markus Kaufmann

Collaborateurs

Andrea Beeler, collaboratrice scientifique, Secteur études

Salomon Bennour, collaborateur scientifique, Secteur études

Simone Borri, responsable du secteur Administration

Tanja Domenig, collaboratrice scientifique adjointe, Secteur études

Corinne Gerster, collaboratrice administrative

Thomas Hauser, collaborateur ext., groupe de travail Aide sociale dans le domaine de l'asile

Ingrid Hess, responsable du secteur communication et de la rédaction de la revue « L'aide sociale »

Mathilde Hofer, collaboratrice à la rédaction de la revue « L'aide sociale » (depuis juin)

Corinne Hutmacher-Perret, responsable du secteur études, collaboratrice du secteur droit et conseil, secrétaire générale adjointe

Anja Lehmann, coresponsable du secteur droit et conseil

Iris Meyer, collaboratrice du secteur Administration et communication (jusqu'en octobre)

Jeyaluxmy Nadesalingam-Selvaratnam, entretien des locaux

Jürgen Narr, collaborateur externe Droit et conseil

Petra Schmid, collaboratrice du secteur Administration (depuis décembre)

Elena Schneider, collaboratrice externe Droit et conseil

Cécile Send, coresponsable du secteur droit et conseil (depuis septembre)

Simon Vögeli, collaborateur externe Droit et conseil

Veronika Wanzenried, responsable des finances et de la gestion des membres